

223C1613
FR0013183589-FS0775

12 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

AURES TECHNOLOGIES

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 12 octobre 2023, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management¹ (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 octobre 2023, le seuil de 5% du capital de la société AURES TECHNOLOGIES² et détenir, pour le compte desdits fonds, 198 830 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 3,67% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché.

¹ Moneta Asset Management est détenue au plus haut niveau par M. Romain Burnand. La société déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 29 mars 2023.

³ Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 5 421 476 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.